

AR PREFECTURE

017-200041523-20210226-DEC70_2021-AU
Reçu le 26/02/2021

SAINTONGE

Décision n° 70 / 2021

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention de collecte des huiles usagées avec la société SEVIA.

Le tarif sera de 29 € HT par passage auxquels s'ajouteront 50 € / m3 correspondant à la prestation d'enlèvement des huiles.

Fait à Jonzac,
Le 26 FEV. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex